

## COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf, le jeudi douze décembre à 20<sup>H</sup>30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

**Secrétaire de séance** : M. LE SAUCE.

**Présents** : M<sup>me</sup> LE MEN, M. WALGER, M<sup>me</sup> LE GLÉAU, M. CROUZET, M<sup>me</sup> BRIAND, M<sup>me</sup> BESNARD, M. LEDOS, M. QUÉLENNEC, M<sup>me</sup> TAVERNIER, M<sup>me</sup> LOMMERT, M. PRIZE, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M<sup>me</sup> ROBIN.

**Excusés** : M. VALTON (pouv. à M. LE SAUCE), M<sup>me</sup> HUGUENIN (pouv. à M<sup>me</sup> TAVERNIER), M<sup>me</sup> COËTMEUR (pouv. à M. WALGER), M. LE DÉVEHAT (pouv. à M<sup>me</sup> LE MEN), M. HAMON (pouv. à M. LEDOS)

**Absents** : M<sup>me</sup> FANTOU, M. JOUAN, M<sup>me</sup> BRETAUD, M. TESTARD.

### Approbation du compte rendu de la séance précédente

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu du mercredi 13 novembre 2019.*

### TARIFS COMMUNAUX 2020

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).*

Le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux 2020 applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, comme proposés par la commission des Finances réunie le 09 décembre 2019 et tels qu'annexés au procès-verbal de cette séance.

### MARCHÉ FIBRE – OPÉRATEURS DE VoIP, D'ACCES INTERNET, DE LIGNES ANALOGIQUES ET DE TÉLÉPHONIE MOBILE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).*

Après analyse des offres reçues pour le marché Fibre – Opérateurs de VoIP, d'accès Internet, de lignes analogiques et de téléphonie mobile par la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la mieux disante selon les critères du règlement de consultation, à savoir :

- Lot 1 – Voix sur IP (VoIP ou Centrex-IP), accès Internet et lignes analogiques attribué à ADISTA sis à MAXÉVILLE (54) pour un montant de 27 649,68 € HT pour une période deux ans renouvelable 2 fois par période d'un an.
- Lot 2 – Téléphonie Mobile attribué à SFR & SFR Business pour un montant de 86,40 € TTC/mois pour une flotte de 9 mobiles pour une période de deux ans renouvelable 2 fois par période d'un an.

### MARCHÉ TRAVAUX D'AD'AP DES BATIMENTS COMMUNAUX – ATTRIBUTION

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).*

Après analyse des offres reçues pour le marché de travaux d'AD'AP des bâtiments communaux (vestiaires arbitres au Complexe Sportif de la Duchesse Anne et à la salle des Courtines ; création d'un sanitaire accessible à l'école élémentaire Gérard Philipe) par la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre la mieux disante selon les critères du règlement de consultation, à savoir le groupement BOUCHARD-ISODECOR-PLANTIN, représenté par l'entreprise BOUCHARD sise à MONTGERMONT pour un montant total de 68 200 € HT.

### SYRENOR COMPÉTENCE PETITE ENFANCE : RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE - JEUNESSE INTERCOMMUNAL 2019 - 2022

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).*

Dans le cadre du Contrat Enfance – Jeunesse intercommunal du SYRENOR, le Conseil Municipal autorise Madame la Présidente du SYRENOR à signer le 2<sup>e</sup> contrat devant intervenir avec la CAF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

---

## **AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT DES GENS DU VOYAGE 2020-2025**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).*

La Préfecture d'Ille-et-Vilaine demande que les communes émettent un avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'hébergement des Gens du Voyage 2020-2025. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce schéma départemental tout en précisant que la commune de MONTGERMONT souhaiterait créer un terrain familial locatif pour remplacer l'aire d'accueil des Gens du Voyage actuelle située rue de Pacé.

---

## **CONVENTION DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES COÛTS DES TEMPS PÉRISCOLAIRES DE LA COUPURE MÉRIDIENNE AVEC LA COMMUNE DE GÉVEZÉ POUR LES ENFANTS MONTGERMONTAIS**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).*

La commune de MONTGERMONT ne disposant pas de classe ULIS, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de participation au financement des coûts de production et d'encadrement des temps périscolaires de la coupure méridienne pour les enfants montgermontais scolarisés en classe ULIS à GÉVEZÉ avec la commune de GÉVEZÉ pour l'année scolaire 2019/2020. Cette convention permettra ainsi aux familles montgermontaises de bénéficier d'une facturation des prestations périscolaires selon leur quotient familial.

---

## **PROTOCOLE D'ACCORD D'OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DES COMMERCES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS POUR L'ANNÉE 2020**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).*

Dans la continuité du protocole d'accord 2016-2019 relatif à l'ouverture exceptionnelle des commerces les dimanches sur le Pays de Rennes, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'arrêté municipal autorisant l'ouverture les dimanches suivants :

Pour les concessions automobiles :

- Dimanche 19 janvier 2020.
- Dimanche 15 mars 2020.
- Dimanche 14 juin 2020.
- Dimanche 13 septembre 2020.
- Dimanche 11 octobre 2020.

Pour les commerces de détail (hors ameublement et équipement de la maison) :

- Dimanche 12 janvier 2020.
- Dimanche 13 décembre 2020.
- Dimanche 20 décembre 2020.

---

## **NOMINATION DES SALLES DU PÔLE ENFANCE-JEUNESSE**

---

La commission Enfance – Jeunesse a fait quelques propositions de noms mais aucun choix n'a été arrêté, ce point sera donc reporté à une séance ultérieure.

---

## **AVENANT AU PROTOCOLE ARTT**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).*

Conformément à l'article 47 de la loi sur la transformation de la Fonction Publique supprimant les régimes dérogatoires, après concertation avec les agents communaux et l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal décide de valider la modification de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail (ARTT) appliquant les 1 607 heures annuelles de travail effectif.

---

## **MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).*

Après concertation avec les agents communaux et l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil

Municipal décide de mettre en place un règlement intérieur pour le personnel communal applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

---

### **MISE EN PLACE D'UN PLAN DE FORMATION**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).*

Compte tenu de la nécessité de proposer aux agents communaux un plan de formation qui doit répondre simultanément aux besoins des agents et de la commune, après concertation avec les agents communaux et l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal décide de mettre en place un plan de formation pour la période 2019 – 2021.

---

### **MISE EN PLACE D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLÉMENT INDEMNITAIRE)**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).*

La réforme des régimes indemnitaires de la Fonction Publique (primes) a vu la création du RIFSEEP en 2016, remplaçant ainsi la plupart des primes et indemnités existantes.

Ce régime indemnitaire est composé de deux éléments :

- d'une part, une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) considéré comme une part fixe, versée mensuellement. L'IFSE a été instaurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les agents communaux.
- et d'autre part, un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui peut être mis en place de façon facultative. Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Ce complément est versé annuellement.

Après l'avis du Comité Technique, le Conseil Municipal décide la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour les agents communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

---

AFFICHE LE :  
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 18 décembre 2019

**Le Maire,**  
**Brigitte LE MEN**